

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Séance du 11 janvier 2021

Le lundi 11 janvier 2021 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex s'est réuni à la Salle Festive sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
6 janvier 2021

Date d'envoi en Préfecture
15 janvier 2021

Date d'affichage
18 janvier 2021

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s : Virginie PUGLIESE (procuration à Gérard CROZIER), Margaux HELQUE (procuration à Line NAUD), Semya WATBLED AJMI (procuration à Laurent AUBRET)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Sylvie JONDON

PROJET DE VILLAGE MEDICAL : vente des lots 2 et 4

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la déclaration préalable n° DP026006D0051 ayant pour objet la division en 4 lots des parcelles communales ZI 190 et 192 situées 2 chemin du Canal, accordée le 18/12/2020 (cf. plan masse en pj),

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale des lots n°1, 2 et 4 en date du 18/12/2021 (cf. pj),

Considérant le projet de la commune d'implanter un village médical sur ce tènement,

Pour rappel :

- Lot 1 Pharmacie (relocalisation de la pharmacie actuelle du village)
- Lot 2 Cabinet paramédical : kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophonistes et psychologue regroupés dans la SCI KOOP
- Lot 3 Cabinet de médecins et infirmiers,
- Lot 4 Local ADMR, siège de Grâne, Alex et Chabrillan.

Considérant le montage opérationnel de l'opération qui consiste à vendre les lots 1, 2 et 4 aux professionnels de santé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

DE VENDRE le lot 2 d'une contenance de 377 m² au prix de 37 700 € TTC (soit 100 € le m²) au profit de la société dénommée SCI KOOP,

DE VENDRE le lot 4 d'une contenance de 206 m² au prix de 20 600 € TTC (soit 100 € le m²) au profit de l'Association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR),

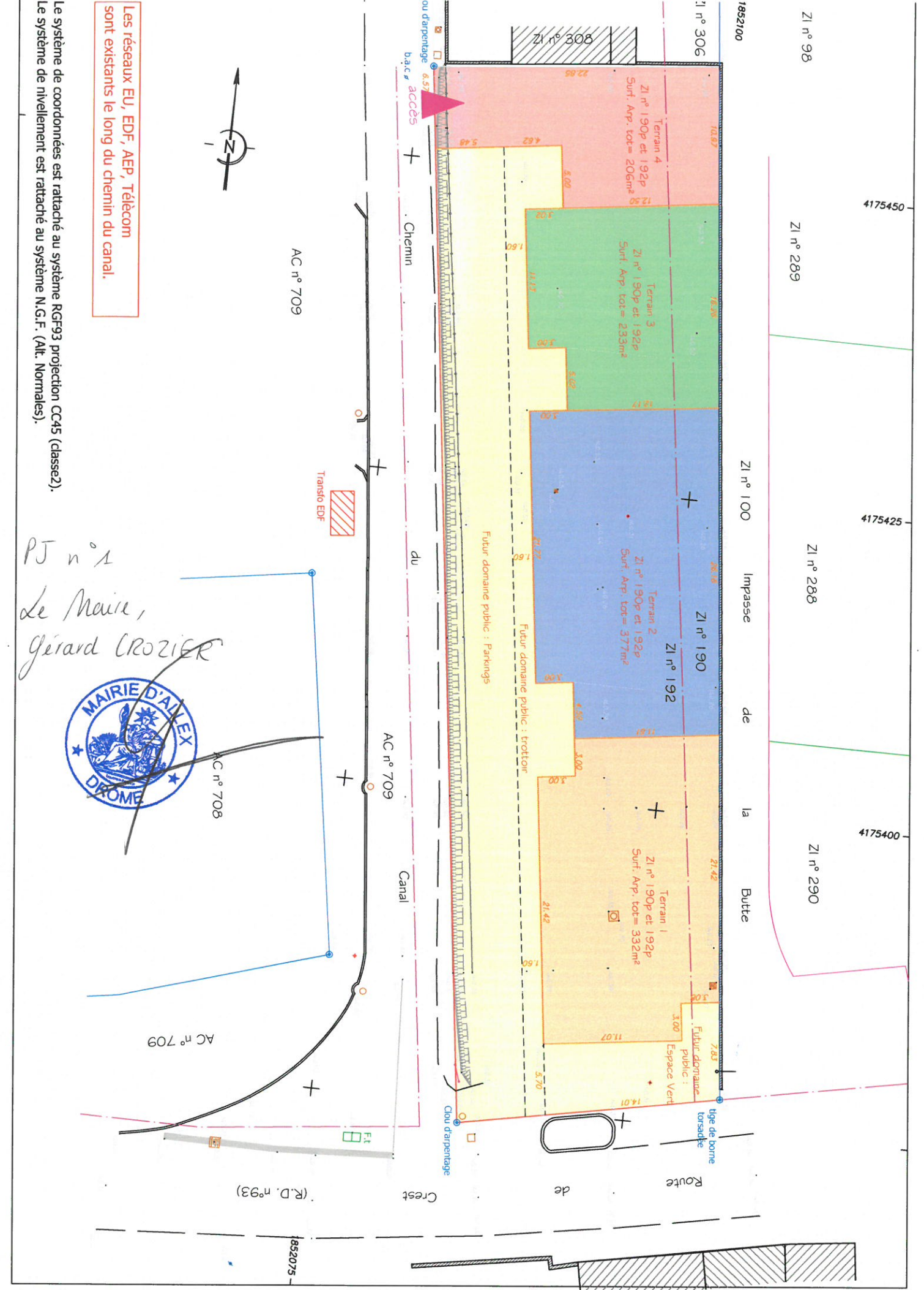
D'AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant, à poursuivre toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

PRECISE que les frais seront supportés par l'acquéreur,

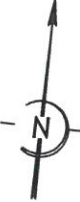
INFORME que le notaire chargé du dossier est Maître DESAILLOUD notaire à Alixan.

Le Maire d'Alex, Gérard CROZIER





Les réseaux EU, EDF, AEP, Télécom sont existants le long du chemin du canal.



Le système de coordonnées est rattaché au système RGF93 projection CC45 (classé2).
 Le système de nivellement est rattaché au système N.G.F. (Alt. Normales).

PJ n°1
 Le Maire,
 Gérard CROZIER

